

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 3 juillet 2023

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023, 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, et Vincent Guillot. Est absent monsieur le conseiller Jean-François Paradis. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5, du 12 et du 26 juin 2023
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juin 2023
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
  - 5.1 Membres du conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION**

6. Achats au fonds de roulement
7. Autorisation de signatures – Entente intermunicipale concernant le partage de ressources humaines en matière d'urbanisme avec la Municipalité de L'Ange-Gardien

**TRAVAUX PUBLICS**

8. Autorisation de dépenses – Surveillance de travaux de démolition
9. Octroi de contrat – Fourniture et installation d'équipements – Entrepôt et garage municipal
10. Mandat services professionnels en ingénierie – Construction d'un nouveau garage municipal – Volet structure

**URBANISME**

11. Demandes de permis au PIIA – CCU du 20 juin 2023

**LOISIRS**

12. Modification de la résolution numéro 2023-06-154 – Octroi de contrat – Module de jeux accessible – Parc du Sous-Bois
13. Mandat services professionnels – Ajout de services pour l'aménagement extérieur de la Maison Vézina

## **DIVERS**

14. Période de questions :
  - 14.1 Membres du conseil
  - 14.2 Public
15. Levée / Ajournement

- 2023-07-161      **2. Adoption de l'ordre du jour**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2023-07-162      **3. Adoption des procès-verbaux du 5, du 12 et du 26 juin 2023**
- Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 5, du 12 et du 26 juin 2023, tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.
- 2023-07-163      **4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juin 2023**
- Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de juin 2023, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.
- 5. Période de questions :**
- Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
- Aucun
- De la part de l'assistance :
- Éclairage boîtes postales rue Bourbeau
  - Travaux rue Bourbeau
- La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 03.

## **ADMINISTRATION**

- 2023-07-164      **6. Achats au fonds de roulement**
- Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition et l'installation d'un compresseur au Domaine de la rivière;
- Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'acquisition et l'installation d'un compresseur au Domaine de la rivière pour un montant estimé de 4 538,40 \$, plus les taxes.
- Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une période de trois (3) ans.

2023-07-165

7. **Autorisation de signatures – Entente intermunicipale concernant le partage de ressources humaines en matière d’urbanisme avec la Municipalité de L’Ange-Gardien**

**Considérant que** les municipalités concernées se sont prévaluées des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q, c C-27.1) pour conclure une entente afin de partager des ressources humaines pour les activités relatives à l’urbanisme;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité de Boischatel accepte de conclure une entente afin de partager des ressources humaines pour les activités relatives à l’urbanisme avec la Municipalité de L’Ange-Gardien, suivant les modalités et les conditions qui y sont prévues;
- **Que** le maire et Le directeur général soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Boischatel;
- **Que** la présente résolution soit acheminée à la Municipalité de L’Ange-Gardien.

**TRAVAUX PUBLICS**

2023-07-166

8. **Autorisation de dépenses – Surveillance de travaux de démolition**

**Considérant** les travaux de démolition de l’ancienne caserne située dans la côte de l’Église;

**Considérant que** les travaux de démolition nécessitent une gestion de l’amiante;

**Considérant** l’offre de services du Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc.;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de mandater le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc. pour la surveillance des travaux en condition *amiante* préparatoires aux travaux de démolition du bâtiment et à offrir des services de supervision et de coordination dans le contexte de cette surveillance pour un montant estimé à 4 340 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d’emprunt 2023-1166*.

2023-07-167

9. **Octroi de contrat – Fourniture et installation d’équipements – Entrepôt et garage municipal**

**Considérant qu’il** est nécessaire de procéder au remplacement des réservoirs de diesel de l’entrepôt municipal situé au 345, rue des Saphirs ainsi que celui du garage municipal situé au 45, rue Bédard;

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

**Considérant** l’offre de services de l’entreprise Les constructions J.M. Robitaille Inc.;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le remplacement des réservoirs de diesel de l'entrepôt et du garage municipal à la compagnie Les constructions J.M. Robitaille Inc. pour un montant total estimé à 57 673,08 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2021-1115*.

2023-07-168      **10. Mandat services professionnels en ingénierie – Construction d'un nouveau garage municipal – Volet structure**

**Considérant** le projet de construction d'un nouveau garage municipal situé au 345, rue des Saphirs;

**Considérant que** la Municipalité doit octroyer un contrat de services professionnels en ingénierie pour le volet structure;

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

**Considérant** les demandes de prix effectuées par le greffier-trésorier adjoint en collaboration avec la FQM;

**Considérant** l'offre de services de la firme CIME Consultants Inc.;

**Considérant** la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse offre conforme pour les services professionnels en ingénierie pour le volet structure à la firme CIME Consultants Inc. pour un montant total estimé à 28 750 \$, plus les taxes, selon les prix forfaitaires au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2023-1166*.

**URBANISME**

2023-07-169      **11. Demandes de permis au PIIA – CCU du 20 juin 2023**

**Considérant que** la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu ;

No résolution	Adresse	Objet de la demande	Modifications
230620-4a	304, rue du Bataillon	Construction d'un bâtiment accessoire	
230620-4b	235, rue de l'Infanterie	Terrasse couverte (modification d'un projet déjà présenté)	

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 20 juin 2023.

## LOISIRS

2023-07-170    **12. Modification de la résolution numéro 2023-06-154 – Octroi de contrat – Module de jeux accessible – Parc du Sous-Bois**

**Considérant** la résolution numéro 2023-06-154 concernant la fourniture et l'installation d'un module de jeux accessible au parc du Sous-Bois;

**Considérant qu'il** est nécessaire d'installer une surface amortissante afin d'assurer la sécurité des usagers;

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

**Considérant** la demande de prix;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2023-06-154 et de procéder à l'acquisition et l'installation d'un module de jeux, incluant l'ajout d'une surface amortissante, pour les utilisateurs à mobilité réduite, par la compagnie Atmosphère Inc. pour un montant total estimé à 44 936,25 \$, plus les taxes.

Le montant sera pris à même le *Fonds de parcs et espaces verts*.

2023-07-171    **13. Mandat services professionnels – Ajout de services pour l'aménagement extérieur de la Maison Vézina**

**Considérant** la résolution numéro 2023-04-093 concernant le projet d'aménagement extérieur de la Maison Vézina;

**Considérant qu'il** est nécessaire d'ajouter au mandat services professionnels la réalisation de perspectives d'ambiance pour mieux définir le projet;

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

**Considérant** l'avis de modification sur la portée d'EVOQ Architecture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de mandater la firme EVOQ Architecture pour la réalisation de perspectives d'ambiance pour le projet d'aménagement extérieur de la Maison Vézina pour un montant estimé à 3 900 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1163*.

## DIVERS

### **14. Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun

De la part de l'assistance :

- Aucun

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 20 h 10.

2023-07-172

### **15. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 10.

ASSISTANCE : 2 personnes

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*